



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II  
À S. Exc. ANTOINE JEMHA,  
NOUVEL AMBASSADEUR DU LIBAN\***

*Lundi, 17 décembre 1990*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

1. De tout cœur, je vous souhaite la bienvenue, au moment où vous inaugurez votre mission auprès du Saint-Siège en me remettant les Lettres par lesquelles vous accréдите Son Excellence Monsieur Elias Hraoui, Président de la République libanaise. En vous accueillant après une période particulièrement douloureuse pour votre patrie, déjà éprouvée par plus de quinze années de souffrances, je tiens à saluer en votre personne, avec une chaleureuse sympathie, tous les Libanais.

Comme j'en ai tant de fois formulé le vœu, j'espère que cette année verra le terme du très long cours des épreuves traversées par votre pays bien-aimé. Avec satisfaction, je vous ai entendu évoquer le processus de paix actuellement engagé: il devra favoriser le retour d'une situation normale et permettre aux Libanais de retrouver sur leur terre la liberté et la sérénité grâce auxquelles tous se sentiront vraiment des citoyens de plein droit, exerçant chacun sa part de responsabilité dans la vie nationale. Le Saint-Siège désire avec vous que, sans tarder, on progresse concrètement dans cette perspective.

Après tant d'années de conflits, le chemin reste semé d'embûches. Mais je suis convaincu que les Libanais auront la capacité, la force et surtout la volonté de surmonter les obstacles et de rebâtir un pays libre, indépendant et fidèle à ses riches traditions culturelles et spirituelles.

2. Mon espérance est fondée sur la conviction que la foi au Dieu unique, partagée par tous les Libanais, peut et doit contribuer fondamentalement à la réconciliation nationale. Seule une commune attitude profondément spirituelle incitera à surmonter les divisions aggravées par la

violence et à faire en sorte que les appartenances communautaires ne donnent pas lieu à des oppositions factices mais constituent une richesse pour ce pays caractérisé depuis de longs siècles par son pluralisme.

Je renouvelle avec ferveur mon appel à tous les responsables religieux du Liban, afin que chacun d'eux sache se faire pressant auprès de sa communauté pour la convaincre de faire preuve de magnanimité, d'ouverture d'esprit et de compréhension, cultivant aussi le respect de l'autre et la solidarité fraternelle en vue de construire le véritable bien commun. Cet engagement est d'abord un devoir qu'impose la fidélité à la mémoire de si nombreux compatriotes innocents qui ont été les victimes de l'interminable conflit. S'il n'en était pas ainsi, les morts, les blessés, les familles disloquées ou appauvries auraient souffert en vain. Que la mémoire de tant de douleurs et les blessures encore vives incitent à renoncer définitivement à la violence et à rebâtir une société digne de l'homme!

3. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez fait allusion à ceux de vos compatriotes qui ont pris les chemins de l'exil. Ma pensée se porte aussi vers eux. S'ils ont quitté leur terre, souvent poussés par des circonstances très pénibles, qu'ils ne perdent pas le désir et l'espoir de revenir dans leur patrie! Avant tout, qu'ils restent attachés à la mère-patrie et demeurent étroitement solidaires de leurs frères et sœurs! Ils peuvent contribuer, dans une mesure non négligeable, à ce que soient surmontées les haines; ils peuvent jouer un rôle significatif pour l'apaisement des esprits; ils peuvent soutenir efficacement le relèvement économique du pays.

Car c'est par un engagement égal de tous ses fils que le Liban saura poursuivre sa marche vers le renforcement des institutions de l'Etat et restaurer une vie sociale qui assure à tous la sécurité et la confiance en l'avenir.

4. On doit aussi rappeler que le long et douloureux conflit qui a déchiré le Liban n'a pas seulement été causé par les problèmes non résolus sur place, mais qu'il a été entretenu et souvent provoqué par des difficultés et des intérêts extérieurs. Il convient donc de souligner que le salut du Liban et son retour à une existence normale ne pourront être obtenus sans le concours d'autres pays de la région qui doivent éviter tout nouveau motif de confrontations et, en particulier, permettre aux Libanais de dépasser et de refuser la logique des affrontements pour créer ensemble les conditions d'une vie nationale fondée sur le droit et sur les aspirations légitimes de chacun des groupes qui composent la nation.

Comme vous l'avez relevé vous-même, Excellence, j'ai déclaré à maintes reprises que la disparition du Liban ou des caractères propres de sa vie nationale qui en ont fait un «message» vivant serait, pour le monde, une perte irréparable. J'ai voulu par là alerter les peuples amis du Liban, les pays de bonne volonté et toute la communauté internationale. Une fois encore, je leur adresse un appel grave, afin qu'ils se montrent attentifs à la souveraineté du Liban et solidaires de son sort: il s'agit de sauvegarder la richesse exemplaire de la convivialité de ses citoyens, en

même temps que de respecter l'ordre international lui-même.

5. Monsieur l'Ambassadeur, veuillez exprimer aux Autorités de votre pays et à tous vos compatriotes les sentiments fraternels des membres de l'Eglise catholique et tout particulièrement ma sollicitude affectueuse pour votre peuple. Alors que commence votre mission auprès du Saint-Siège, soyez assuré que vous trouverez auprès de mes collaborateurs une écoute toujours attentive et le désir constant de faciliter votre tâche.

En ce temps des célébrations de la naissance du Sauveur, j'implore la miséricordieuse bienveillance du Très-Haut afin qu'il accorde ses dons de paix et de lumière au peuple libanais tout entier.

---

\*AAS 83 (1991), p. 738-740.

*Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol. XIII, 2 pp. 1685-1687.

*L'Attività della Santa Sede* 1990 pp. 983-984.

*L'Osservatore Romano* 18.12.1990 p.5.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n. 52-53 p.4.

© Copyright 1990 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana